

## MAIRIE DE VILLE

### Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 décembre 2013

Présents : Mmes et Ms Barbillon – Hallu – Valck – Trouillet – Avot – Gimaret – Brunel - Cresson – Bonenfant – Loir – Lejop –.

Absents : M. Muchembled, procuration à M. Barbillon -Mme Colinet, procuration à Mme Hallu. M. Talon

Secrétaire de séance : M. Cresson

Compte rendu de la réunion du 22 novembre 2013 adopté

#### **Délégués Syndicat Force Energies**

Le conseil municipal, à l'unanimité, nomme en tant que délégués de la commune au sein du Syndicat FORCE ENERGIES :

- Monsieur Philippe BARBILLON, délégué Titulaire
- Monsieur Gilles TROUILLET, délégué suppléant

#### **Souscription pour l'édition d'un livre sur les églises du Nord de la France**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à la souscription pour l'édition du livre « Destins d'églises du Nord de la France » édité par Cap régions Editions à Noyon, pour la somme de 20.00 €TTC. Monsieur le maire est autorisé à signer le bon de souscription.

*Monsieur Barbillon quitte la présidence de séance et sort de la salle.*

*Madame Jocelyne Hallu, première adjointe prend la présidence de séance.*

#### **Travaux assainissement rue de l'Ormeau**

Madame la première adjointe présente au conseil municipal les différents devis établis pour les travaux sur le réseau d'assainissement, rue de l'Ormeau :

Pour la tranchée principale :

Lyonnaise des Eaux : 12 058.00 €HT

Entreprise Degauchy : 11 216.00 €HT

Entreprise Barbillon : 11 950.00 €HT

Pour les branchements :

Lyonnaise des Eaux : 5 820.00 €HT

Entreprise Degauchy : 5 714.00 €HT

Entreprise Barbillon : 4 850.00 €HT

Soit pour la totalité des travaux :

Lyonnaise des Eaux : 17 878.00 €HT

Entreprise Degauchy : 16 930.00 €HT

Entreprise Barbillon : 16 800.00 €HT

Après en avoir examiné les devis et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer les travaux à l'entreprise BARBILLON qui est la moins disante, pour le montant de 16 800.00 €HT.

La partie « branchements » sera remboursée à la commune par les usagers concernés.

#### **Travaux de busage rue du moulin du chapitre**

Madame la première adjointe rappelle au conseil municipal les travaux de passage d'une canalisation de récupération des eaux pluviales à réaliser rue du moulin du chapitre, au niveau de la parcelle appartenant à Monsieur Tourelle Serge. Elle présente les différents devis établis à cet effet :

Entreprise Degauchy : 15 531.00 €HT

Entreprise Barbillon : 12 870.00 €HT

Après en avoir examiné les devis et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer les travaux à l'entreprise BARBILLON qui est la moins disante, pour le montant de 12 870.00 €HT.

Fait à Ville, le 20 décembre 2013

La 1<sup>ère</sup> adjointe, Jocelyne HALLU